



LIMITED WARRANTY JANUARY 01, 2026

This Limited Warranty Policy provides warranty for HIFLY Medium Radial Truck tires sold in Canada by Dynamic Tire Inc for tire replacement under certain specified conditions. Proof of purchase will be required. This policy applies to all HIFLY brand Radial Truck tires used in normal highway service displaying warrantable conditions. There is no warranty for tires that wear out, fail, or become unserviceable due to neglect, misapplication or mistreatment. It is essential that you adhere to all standard safety and maintenance practices. Please ensure that you carefully read the terms and conditions defined in this Warranty.

Dynamic Tire Inc hereby warrants that every new HIFLY Medium Radial Truck tire is free from defects in workmanship and material for the life of the original tread of the new tire less 2/32". The life of the original usable tread ends when the tire has worn down with only 2/32" remaining. Once the tread is worn down to the top of the built-in "wear indicators" in the tread grooves molded at 2/32", the tire is considered to have rendered full service and is no longer legal for further use, regardless of its age or mileage.

HIFLY Medium Radial Truck tire warranties are serviced by Dynamic Tire Inc in Canada.

RECOMMENDED SAFETY PRACTICES

- Serious injury or property damage may result from:
- Tire failure due to underinflation and/or overloading
- Not following the owner's manual or tire placard in vehicle
- Tire failure due to excessive high speed. Follow the owner's manual or tire placard in vehicle
- Explosion of tire /rim assembly due to improper mounting. Only specially trained persons should mount tires.
- Failure to mount radial tires on approved rims.
- Failure to deflate single or dual assemblies completely before dismounting.
- Tire spinning. On slippery surfaces such as rain, snow, mud, ice, etc. Do not spin tires as personal injury and severe damage may result from excessive wheel spinning, including tire disintegration or axle damage.

WARRANTY ELIGIBILITY

This policy applies to the original equipment and after-market consumer/owner, or user of any new HIFLY medium radial truck tire sold through Dynamic Tire Inc in Canada. Eligible tires must bear the HIFLY Tire brand name, a complete D.O.T. serial identification number, NOT be branded as Non-Adjustable (NA) and operated under normal highway service. Eligible tires must be on the vehicle on which they were originally installed and conform to the vehicle manufacturer's recommendations. These tires are covered by this warranty for the life of the original usable tread depth (the original tread depth down to the level of tread wear indicators molded at 2/32 inch) within 60 months from the date of purchase (proof of purchase required). If proof of purchase is not available, the coverage will be 60 months from the date of manufacture.

NO CHARGE ADJUSTMENT

If a defect in workmanship and materials is found in any HIFLY medium radial truck tire within the first 2/32" or 10% of the original usable tread, whichever comes first, HIFLY Tire will replace such tire with a comparable new tire.

Any costs incurred for mounting and balancing services are payable by the owner.

PORATED ADJUSTMENT

If a defect in workmanship and materials is found in any HIFLY medium radial truck tire after the first 2/32" of the original tread, a credit will be given toward the purchase of a comparable new HIFLY tire; prorated value based on the usable tread depth remaining on the returned tire versus the original usable tread of the new tire. Applicable taxes on the new tire and costs of mounting and balancing services will be borne by the owner. Adjustments on out-of-balance or out-of-round tires are allowed only during the first 2/32" or 10% of the original tread, whichever comes first.

CASING POLICY

A. Casings of HIFLY Tire medium radial truck tires are warranted against defects in workmanship and material through the first retread (See "C" below for age restrictions). Defects in workmanship and material found during the process of buffing for retread are warrantable. The number of retreads must be clearly identified on the casing sidewall.
B. If an examination shows that a casing of a HIFLY medium radial truck tire failed due to a defect in workmanship or material, Dynamic Tire Inc will give a credit towards the purchase price of a comparable new HIFLY tire based on the values listed below:

SIZE	CASING VALUE (CDN)
215/75R17.5	\$10
235/75R17.5	\$10
225/70R19.5	\$10
245/70R19.5	\$10
11R22.5	\$40
12R22.5	\$40
11R24.5	\$40
255/70R22.5	\$40
275/70R22.5	\$40
295/75R22.5	\$40
285/75R24.5	\$40
315/80R22.5	\$45
385/55R22.5	\$50
385/65R22.5	\$50
425/65R22.5	\$50

C. Above casing warranty valid only for the first five (5) years after the date of manufacture of the original tire for all casings.

EXCLUSIONS

- A. All HIFLY warranties are limited to the original purchaser and the original vehicle on which they are mounted. Warranties are not assignable to subsequent purchasers or vehicles.
- B. This limited warranty is valid only in Canada. Any tire used or equipped on a vehicle registered or regularly operated outside Canada is not covered by this warranty.
- C. The following is not covered by the Limited Warranty:
 - a. Tire branded or marked "Non-Adjustable" (N/A) or "Blemished" (Blem), or previously adjusted.
 - b. Failure, damage or irregular wear due to:
 - o Wreck or collision;
 - o Fire, accident or vandalism;
 - o Mechanical condition of vehicle, including misalignment, wheel imbalance, faulty shocks or brakes;
 - o Misapplication of tire, use of improper inner tube;
 - o Alteration of the tire or addition of alien material or transfer from one vehicle to another;
 - o Faulty retreading or repairing procedures or materials used in the retreading process
 - c. Cost of mounting and balancing services.
 - d. Loss of time or use, inconvenience, or any incidental or consequential damages.
 - e. Tires operated at speeds that exceed posted limits, and tires used in racing or competition.
 - f. Tires used in non-standard applications.
 - g. Tires designed for highway use operated in offroad conditions.
 - h. Tires that are improperly repaired including, but not limited to; sidewall modification by addition or removal of material, tubeless tires into which anything other than air has been introduced including foam, dry or liquid balancers and sealants.

- i. Tire/tube failure and air loss that has resulted from tube manufacturing deficiencies, tube deterioration, tire under/over inflation, improper tube and flap assembly, mounting tool damage, use of wrong size tube or a used tube, a bias tube in a radial application, applying an incompatible mounting lubricant, foreign objects contacting tube assembly.
- j. HIFLY does not warranty tubes, tube fitment, tube usage or the consequences thereof unless supplied by HIFLY with the tire as a set.
- k. Tires subjected to vehicle suspension deficiencies, wheels mis-alignment, and/or improperly maintained balance of inflation.
- l. Tires submitted for ride disturbance complaints after the first two thirty-seconds of an inch (2/32") new tread wear.
- m. Tires with the Department of Transportation (DOT) number removed.
- n. Tires worn past the last two thirty-seconds of an inch (2/32") of original tread depth.
- o. Ozone cracking or weather checking on tires submitted more than four (4) years after the date of manufacture.
- D. Retreadability – no coverage is applied to tires with any exposed cords in the bead, sidewall or tread areas and/or past the last 2/32" of original tread depth.
- E. Retreadability and Extended Service and Retreads
- a. Tires rendered non-retreadable or unserviceable due to faulty or improper retreading or repair. Improper retreading includes buffing to the cord surface, insufficient vulcanization, and failure of the bonding agent.
- b. HIFLY does not warrant inspection for retreadability, the retread process, design, workmanship or materials.

OWNERS' OBLIGATIONS

In order to be eligible for HIFLY Tire Limited Warranty service, the owner must:

- Present the defective tire to an authorized HIFLY Tire dealer.
- Present proof of purchase to the satisfaction of the authorized HIFLY Tire dealer
- Pay the amount due on a new tire, less the amount of credit, including taxes, mounting and balancing charges or cost of other services rendered.
- Ensure proper tire maintenance, inflation pressures & loading practices in accordance with vehicle and applicable tire guides, as well as lawful operation of vehicles and adherence to government regulations. HIFLY Tire offers a guide to maintenance and care of HIFLY tires in the form of a section entitled, "Recommended Safety Practices" (above). It is strongly recommended that these guidelines be read.

LEGAL RIGHTS

To the extent permitted by law, HIFLY Tire and its servicing agents shall not be held responsible for any of the following:

- Commercial Loss.
- Damage to or loss of property other than the tire itself.
- Incidental, indirect, special or consequential damages arising from any cause whatsoever, including negligence.
- No implied or expressed warranties are extended beyond the time when the tire has delivered its original tread life, except for the expressed warranties set forth in this "Limited Warranty". All warranties, promises and agreements, whether expressed or implied, merchantability or otherwise, are excluded to the extent permitted by law. No representative or dealer has authority to make any representation, promise, or agreement on behalf of Dynamic Tire Inc in Canada, except as stated herein.

DISCLAIMER

This warranty, or any warranty stored or referenced to herein, is exclusive and in lieu of any other warranty regarding the quality of HIFLY tires, whether expressed or implied, and remedies for breach thereof shall be limited to those specifically provided herein.



GARANTIE LIMITÉE 1 ER JANVIER 2026

Cette politique de garantie limitée offre une garantie pour les pneus de camion radiaux moyens HIFLY vendus au Canada par Dynamic Tire Inc en cas de remplacement du pneu dans certaines conditions spécifiées. Une preuve d'achat sera exigée. Cette politique s'applique à tous les pneus de camion radiaux de marque HIFLY utilisés dans des conditions normales de service sur autoroute présentant des conditions garantisables. Aucune garantie n'est accordée pour les pneus qui s'usent, échouent ou deviennent inutilisables en raison de négligence, d'une mauvaise application ou d'un mauvais traitement. Il est essentiel que vous respectiez toutes les pratiques standard de sécurité et d'entretien. Veillez vous assurer de lire attentivement les termes et conditions définis dans cette garantie.

Dynamic Tire Inc garantit par la présente que chaque nouveau pneu de camion radial moyens HIFLY est exempt de défauts de fabrication et de matériaux pendant la durée de vie de la bande de roulement d'origine du nouveau pneu, moins 2 3/32". La durée de vie de la bande de roulement utilisable d'origine prend fin lorsque le pneu est usé et qu'il ne reste plus que 2 3/32" de profondeur. Une fois que la bande de roulement est usée jusqu'au sommet des indicateurs d'usure intégrés dans les rainures de la bande de roulement, moulés à 2 3/32", le pneu est considéré comme ayant rendu un service complet et n'est plus légal pour une utilisation ultérieure, indépendamment de son âge ou de son kilométrage.

Les garanties des pneus de camion radiaux moyens HIFLY sont traitées par Dynamic Tire Inc au Canada.

PRATIQUES DE SÉCURITÉ RECOMMANDÉES

Des blessures graves ou des dommages matériels peuvent résulter de :

- Une rupture de pneu due à une sous-gonflage et/ou une surcharge
 - Ne pas suivre le manuel du propriétaire ou la plaque signalétique des pneus sur le véhicule
 - Une rupture de pneu due à une vitesse excessivement élevée. Suivez le manuel du propriétaire ou la plaque signalétique des pneus sur le véhicule
 - Une explosion de l'ensemble pneu / jante due à un montage incorrect. Seules des personnes spécialement formées doivent monter les pneus.
 - Un montage de pneus radiaux sur des jantes non approuvées.
 - Une défaillance ou un dégonflage complet des assemblages simples ou doubles avant le démontage.
 - Patinage des pneus. Sur des surfaces glissantes telles que la pluie, la neige, la boue, la glace, etc., Ne faites pas patiner les pneus car des blessures personnelles et des dommages graves peuvent résulter d'un patinage excessif des roues, y compris la désintégration du pneu ou des dommages à l'essieu.

ÉLIGIBILITÉ À LA GARANTIE

Cette politique s'applique à l'équipement d'origine ainsi qu'au consom-mateur/propriétaire ou utilisateur de tout nouveau pneu de camion radial moyen HIFLY vendu par l'intermédiaire de Dynamic Tire Inc au Canada, que ce soit sur le marché de l'après-vente ou d'origine. Les pneus éligibles doivent porter la marque HIFLY Tire, un numéro d'identification complet du DOT (Department of Transportation), ne pas être marqués comme non ajustables (NA) et être utilisés dans des conditions normales de service sur autoroute. Les pneus éligibles doivent être montés sur le véhicule sur lequel ils ont été initialement installés et être conformes aux recommandations du fabricant du véhicule. Ces pneus sont couverts par cette garantie pendant la durée de vie de la profondeur de bande de roulement utilisable d'origine (de la profondeur de bande de roulement d'origine jusqu'au niveau des indicateurs d'usure de bande de roulement moulés à 2/32 de pouce) dans les 60 mois suivant la date d'achat (une preuve d'achat est requise). Si aucune preuve d'achat n'est disponible, la couverture sera de 60 mois à partir de la date de fabrication.

AJUSTEMENT SANS FRAIS

Si un défaut de fabrication ou de matériau est constaté sur un pneu de camion radial moyen HIFLY dans les 2/32 pouces ou les 10 % de la profondeur de bande de roulement utilisable d'origine, selon la première échéance atteinte, HIFLY Tire remplacera ce pneu par un pneu neuf comparable. Les coûts liés aux services de montage et d'équilibrage sont à la charge du propriétaire.

AJUSTEMENT PRORATISÉ

ADDITIONNEL PRORATISÉ
Si un défaut de fabrication ou de matériau est constaté sur un pneu de camion radial moyen HIFLY après les premiers 2/32 pouces de la bande de roulement d'origine, un crédit sera accordé pour l'achat d'un nouveau pneu HIFLY comparable; la valeur proratisée est basée sur

La profondeur de bande de roulement utilisable restante sur le pneu retourné par rapport à la profondeur de bande de roulement utilisable d'origine du nouveau pneu. Les taxes applicables sur le nouveau pneu ainsi que les coûts des services de montage et d'équilibrage seront à la charge du propriétaire. Les ajustements sur les pneus déséquilibrés ou hors rond ne sont autorisés que pendant les premiers 2/32 pouces ou les 10 % de la bande de roulement d'origine, selon la première échéance atteinte.

POLITIQUE DE CARCASSE

- a. Les carcasses des pneus de camion radiaux moyens HIFLY Tire sont couvertes par une garantie contre les défauts de fabrication et de matériau jusqu'au premier rechapage (voir "c." ci-dessous pour les restrictions liées à l'âge). Les défauts de fabrication et de matériau constatés lors du processus de ponçage en vue du rechapage sont couverts par la garantie. Le nombre de rechappages doit être clairement indiqué sur le flanc de la carcasse.

b. Si un examen révèle qu'une carcasse d'un pneu de camion radial HIFLY a échoué en raison d'un défaut de fabrication ou de matériau, Dy-namic Tire Inc fournira un crédit pour l'achat d'un nouveau pneu HIFLY comparable, basé sur les valeurs indiquées ci-dessous:

TAILLE	Valeur de la carcasse (CDN)
215/75R17.5	\$10
235/75R17.5	\$10
225/70R19.5	\$10
245/70R19.5	\$10
11R22.5	\$40
12R22.5	\$40
11R24.5	\$40
255/70R22.5	\$40
275/70R22.5	\$40

d'une carcasse diagonale utilisée dans un pneu radial, l'application d'un lubrifiant de montage incompatible, un corps étrangers en contact avec l'assemblage de la chambre à air.

j. HIFLY ne garantit pas les chambres à air ni leur compatibilité ni leur utilisation ou les conséquences de cela à moins d'être fournis par HIFLY avec le pneu dans son ensemble.

k. Un pneu sujet à des défaillances de la suspension du véhicule, au mauvais parallélisme des roues ou à un gonflage inadéquat.

l. Les pneus retournés en raison de plaintes en matière de vibration après les premiers deux trente-deuxièmes (2/32) de pouce d'usure d'un pneu neuf.

m. Les pneus dont le numéro du D.O.T. (Department of Transport) a été éliminé.

n. Les pneus usés au-delà des deux trente-deuxièmes (2/32) de pouce d'usure de la bande de roulement d'origine.

o. Les craquelures dues aux conditions atmosphériques sur les pneus retournés plus de quatre (4) ans après la date de fabrication.

D. Rechapage – aucune couverture sur un pneu dont les câblés sont exposés au niveau du talon, du flanc ou de la bande de roulement ou encore usés au-delà des derniers 2/32 po de la bande de roulement d'origine.

E. Rechapage et durée de vie prolongée, et pneus rechapés

a. Pneus qui ne peuvent être rechapés ou mis hors service en raison d'un rechapage ou d'une réparation défectueuse ou inadéquats. Un rechapage incorrect comprend le polissage jusqu'à la surface des câblés, une vulcanisation insuffisante et une défaillance de l'agent liant.

b. HIFLY ne garantit pas l'inspection ni le processus de rechapage, de la conception, de la fabrication ou des matériaux.

TAILLE	Valeur de la carcasse (CDN)
215/75R17.5	\$10
235/75R17.5	\$10
225/70R19.5	\$10
245/70R19.5	\$10
11R22.5	\$40
12R22.5	\$40
11R24.5	\$40
255/70R22.5	\$40
275/70R22.5	\$40
295/75R22.5	\$40
285/75R24.5	\$40
315/80R22.5	\$45
385/55R22.5	\$50
385/65R22.5	\$50
425/65R22.5	\$50

c. La garantie de la carcasse ci-dessus est valable uniquement pendant les cinq (5) premières années suivant la date de fabrication du pneu d'origine pour toutes les carcasses.

EXCLUSIONS

- A. Toutes les garanties HIFLY ne s'appliquent qu'à l'acheteur d'origine et au véhicule d'origine sur lequel les pneus ont été montés. Elles ne sont pas attribuables à l'acheteur ni au véhicule subséquents.

B. La présente garantie n'est en vigueur qu'au Canada. Un pneu usé ou monté sur un véhicule immatriculé ou utilisé couramment à l'extérieur du Canada n'est pas couvert par la présente garantie.

C. Ce qui n'est pas couvert par la garantie limitée :

 - a. Un pneu marqué « non ajustable » (N/A) ou « souillé » (blem) ou déjà ajusté.
 - b. Une défaillance, un dommage ou une usure irrégulière causé par :
 - o Un accident ou une collision ;
 - o Le feu, un accident ou du vandalisme ;
 - o L'état mécanique du véhicule, y compris un mauvais parallélisme, un mauvais équilibrage, des amortisseurs ou des freins défectueux ;
 - o Une mauvaise utilisation du pneu, utilisation d'une chambre à air inadéquate ;
 - o Une modification du pneu ou un ajout d'une substance étrangère ou le transfert d'un véhicule à un autre ;
 - o Un rechapage ou des procédures de réparations ou des matériaux défectueux utilisés lors d'un rechapage ;
 - c. Le coût d'un montage ou d'un équilibrage.
 - d. Une perte de temps ou d'utilisation, des désagréments ou des dommages accessoires ou indirects.
 - e. Les pneus utilisés à des vitesses excédant les limites permises, et les pneus utilisés lors de courses ou de compétition.
 - f. Les pneus utilisés en situation hors normes.

OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE

OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE
Pour être éligible au service de garantie limitée des pneus HIFLY, le propriétaire doit:

- Présenter le pneu défectueux à un revendeur autorisé de pneus HIFLY.
 - Présenter une preuve d'achat satisfaisante pour le revendeur autorisé de pneus HIFLY.
 - Payer le montant dû pour un nouveau pneu, déduction faite du montant du crédit, y compris les taxes, les frais de montage et d'équilibrage ou les coûts des autres services rendus.
 - Veiller à un entretien adéquat des pneus, aux pressions de gonflage et aux pratiques de chargement conformément aux guides du véhicule et du pneu applicable, ainsi qu'à l'exploitation légale des véhicules et au respect des réglementations gouvernementales.
 - HIFLY Tire propose un guide d'entretien et de soin des pneus HIFLY sous la forme d'une section intitulée "Pratiques de sécurité recommandées" (ci-dessus). Il est fortement recommandé de lire ces directives.

DROITS LÉGAUX

Dans la mesure permise par la loi, HIFLY Tire et ses agents de service ne peuvent être tenus responsables des éléments suivants:

- Perte commerciale.
 - Dommages ou pertes matériels autres que le pneu lui-même.
 - Dommages indirects, spéciaux ou consécutifs résultant de quelque cause que ce soit, y compris la négligence.
 - Aucune garantie implicite ou explicite n'est étendue au-delà du moment où le pneu a atteint la durée de vie de sa bande de roulement d'origine, sauf pour les garanties explicites énoncées dans cette "Garantie limitée". Toutes les garanties, promesses et accords, qu'ils soient explicites ou implicites, de qualité marchande ou autre, sont exclus dans la mesure permise par la loi. Aucun représentant ou revendeur n'a le pouvoir de faire une déclaration, une promesse ou un accord au nom de Dynamic Tire Inc au Canada, sauf indication contraire ici.

AVERTISSEMENT

AVERTISSEMENT
La présente garantie, ou toute autre garantie enregistrée ou mentionnée aux présentes, est exclusive et remplace toute autre garantie concernant la qualité des pneus HIFLY, implicite ou expresse, et les recours pour infraction seront limités à ceux expressément stipulés aux présentes.